



# EURODOM

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

## INFORUP

**Semaine du 15 au 19 mai 2017**

**LE RGEC RÉVISÉ ENFIN ADOPTÉ :** La révision du Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) a été adoptée le mercredi 17 mai en Collège des Commissaires. Cette version révisée reprend, s'agissant des aides au fonctionnement pour les RUP, l'ensemble des demandes formulées par les socioprofessionnels ultramarins et portées par Eurodom auprès des institutions tant à Paris qu'à Bruxelles. Les plafonds d'aides par entreprise ont été rehaussés à 35 % pour la valeur ajoutée, 40 % pour les coûts de main d'œuvre et 30 % pour le chiffre d'affaires. Les aides découlant des régimes du rhum (taux d'accises réduit) et de l'octroi de mer ayant été notifiés et approuvés d'ores et déjà par la Commission, comme nous le souhaitons, ils ne rentrent donc pas dans le calcul du cumul des aides placées sous RGEC. Cette nouvelle version du RGEC est une victoire essentielle pour le maintien du tissu d'entreprise ultramarines qui a nécessité plus de deux ans d'action. Le communiqué de presse de la Commission européenne est disponible à ce lien : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-17-1341\\_fr.pdf](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-1341_fr.pdf)

**ANNICK GIRARDIN NOMMÉE MINISTRE EN CHARGE DES OUTRE-MER :** C'est Annick Girardin qui succède à Ericka Bareigts au poste de Ministre des Outre-mer. Éluë députée de l'archipel en 2007 à Saint-Pierre-et-Miquelon. Elle a ensuite été nommée secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie en 2014 sous la présidence de François Hollande, puis est devenue en 2016 ministre de la Fonction publique.

**SURSAUT DES NEGOCIATIONS SUR LA REVISION DU REGLEMENT BIO :** La Présidence maltaise du Conseil de l'UE a indiqué, le lundi 15 mai dernier, au Comité spécial Agriculture (CSA), qu'elle allait soumettre un nouveau texte consolidé sur la révision des règles sur la production biologique. L'objectif affiché est donc bien de parvenir à boucler les négociations lors du dernier trilogue programmé entre les institutions, le 31 mai prochain. Pour rappel, très peu de progrès ont été engrangés lors du dernier trilogue. Pour tenter de débloquer le dossier, la Présidence maltaise a transmis un nouveau texte consolidé le jeudi 18 mai, en vue d'obtenir un nouveau mandat du Conseil pour tenter de parvenir à un accord avec le Parlement européen, lors du dernier trilogue. Sur les semences, la délégation du PE a transmis un document qui représenterait une base de discussions. Sur la présence de substances non autorisées (pesticides), les éléments du texte seraient acceptables pour le PE et le Conseil, même si le PE a demandé de supprimer toute référence aux 'cocktails' (déclassification du produit en cas de présence de plusieurs pesticides). S'agissant des cultures sous serres, il n'y a toujours pas d'accord, à ce stade. Le PE accepterait, mais à des conditions strictes, d'accorder des dérogations à six pays nordiques pour tenir compte de leurs conditions climatiques. Restent aussi les questions des bases de données, des dérogations, des produits non emballés, des groupes d'opérateurs et des contrôles. Parallèlement, le groupe de travail chargé de rédiger des textes de compromis sur l'agriculture biologique aurait réalisé des progrès. Parallèlement, le rapporteur du Parlement européen sur l'agriculture biologique, Martin Häusling (Verts/ALE, allemand) s'est montré, le lundi 15 mai dernier à Strasbourg, plutôt optimiste sur les chances de boucler un compromis lors du trilogue du 31 mai. Le président de la commission 'agriculture', Czesław Adam Siekierski (PPE, polonais), a déclaré, à l'inverse, ne pas être optimiste. Aux vues de l'importance des derniers points de désaccord entre les institutions, il apparaît donc très ambitieux de penser parvenir à un accord le 31 mai prochain en l'état actuel du texte, même si le Commissaire à l'Agriculture, Phil Hogan, semble lui aussi extrêmement confiant le dénouement de ces négociations.

**LA CJUE DONNE RAISON AUX ETATS MEMBRES SUR LE PROCESSUS DE SIGNATURE DE L'ACCORD UE/SINGAPOUR :** Dans son avis rendu mardi 16 mai sur la répartition des compétences entre l'UE et ses États membres pour signer et conclure l'accord de libre-échange UE/Singapour, la Cour de justice de l'UE considère que cet accord ne peut, en l'état, être conclu par l'UE seule, sans la participation des États membres. En effet, la CJUE estime que les dispositions de cet accord relatives aux investissements étrangers

autres que les investissements étrangers directs (IDE) et celles relatives au règlement des litiges entre investisseurs et États ne relèvent pas de la compétence exclusive de l'UE. Cet avis contraignant confirme que les accords de libre-échange de 'nouvelle génération' conclus par l'UE avec des pays tiers (ou des blocs de pays), du même type que l'accord de libre-échange UE/Singapour, tels que l'accord de libre-échange UE/Canada (CETA), nécessitent l'approbation des États membres et de leurs Parlements pour entrer pleinement en vigueur. Le texte de l'accord de libre-échange UE/Singapour prévoit que l'accord doit être conclu et signé par Singapour et l'UE, sans la participation des États membres de l'UE. La Commission et le Parlement européen soutenaient que l'UE a compétence exclusive pour conclure l'accord. De leur côté, le Conseil de l'UE et les États membres affirmaient que l'UE ne pouvait pas conclure seule cet accord, compte tenu du fait que certaines de ses parties relèvent de la compétence partagée, voire de la compétence exclusive des États membres. Compte tenu de cette divergence d'opinions, la Commission a saisi la CJUE pour avis au printemps 2014 sur la répartition des compétences entre l'UE et ses États membres concernant cet accord de libre-échange. La CJUE considère donc que l'accord de libre-échange UE/Singapour ne peut, dans sa forme actuelle, être conclu par l'UE seule, du fait que certaines des dispositions envisagées relèvent de la compétence partagée entre l'UE et les États membres, mais de concert avec ces derniers. Cependant, la CJUE réaffirme dans sa Décision que l'UE a une compétence exclusive sur plusieurs thématiques, dont le développement durable. Cette Décision pourra donc avoir un impact important sur les accords futurs qui ne concerneraient que ces thématiques précises, donnant à la Commission une assise juridique solide pour les ratifier sans le concours des États membres.

**ECHANGES ENTRE LES SOCIOPROFESSIONNELS ET LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE SUR LES CONSÉQUENCES DU BREXIT :** Le Ministère de l'Agriculture, en lien avec le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE), organisait mardi 16 mai un échange avec les socioprofessionnels du secteur agro-alimentaire métropolitain et domien au sujet des conséquences du BREXIT. Eurodom était présent et a alerté les participants sur les impacts de ce retrait pour les productions ultramarines, notamment en matière de contingents (à revoir dans une UE-27, pour 53 accords commerciaux), règles d'origine, indications géographiques (IG), traduction des normes et définitions européennes en droit national britanniques, et sur le risque que le RU devienne une plateforme de réexportation. Le Ministère a rappelé que le Royaume-Uni est la cinquième

puissance agricole de l'UE mais qu'il est toutefois déficitaire dans tous les secteurs agroalimentaires, à l'exception des spiritueux (grâce à ses exportations de whisky). L'accent a aussi été mis sur les relations très tendues qu'entretiennent les négociateurs avec Theresa May dont les demandes sont considérées comme irréalistes. Plusieurs participants ont dénoncé le fait que durant toute la période de négociations, le Royaume-Uni pourra continuer à participer aux décisions au niveau européen, notamment concernant les accords commerciaux que l'UE négocie avec des pays tiers. Enfin, au niveau budgétaire, il a été rappelé que Bruxelles avait affirmé que le Royaume-Uni devrait honorer ses engagements 2014-2020 (notamment au titre du 1er pilier de la PAC qui représente 3 milliards de livres sterling) et que pour la suite, ce serait notamment la politique de cohésion qui souffrirait du Brexit. Il s'agit ici de la première phase du BREXIT : une phase institutionnelle qui consiste à élaborer l'accord de retrait du Royaume-Uni. La 2<sup>nd</sup>e phase consistera en l'élaboration d'un accord commercial entre le RU (désormais hors de l'UE) et l'UE. L'administration débute donc actuellement un travail de recensement des enjeux de cet accord pour les filières agricoles. Un nouvel échange se tiendra en septembre, pour restituer les positions défendues par les acteurs socioprofessionnels et développer les impacts futurs de la sortie du Royaume-Uni de l'UE sur les productions agricoles françaises.

### **LE PRÉSIDENT MACRON AFFIRME SA VOLONTÉ DE REFORTE DU PROJET EUROPÉEN PAR LE COUPLE FRANCO-ALLEMAND :**

Le nouveau Président de la République française, Emmanuel Macron, a fait le choix pour son premier déplacement de rencontrer la chancelière allemande, Angela Merkel. Ils étaient ensemble lundi 15 mai à Berlin pour afficher leur volonté de donner un nouvel élan au tandem franco-allemand en vue de refonder l'Europe. Les élections françaises ont montré que la montée du populisme est la conséquence d'un pays qui doute et d'une Europe qui ne protège pas suffisamment ses travailleurs ni ses entreprises, a déclaré M. Macron, à l'issue de la rencontre. Il a prôné une « *refondation* » européenne qui s'appuierait sur une relation franco-allemande basée sur la « *confiance* » et pas le « *chantage* ». Les deux dirigeants ont énuméré les chantiers de court et moyen termes dans lesquels ils entendent s'impliquer. Pour M. Macron, l'Europe doit être « *moins bureaucratique* » et protéger davantage, notamment en introduisant de la « *réciprocité* » dans les échanges commerciaux avec les partenaires internationaux. La chancelière allemande a aussi évoqué les réformes en cours des règles européennes encadrant le travail détaché et du système d'octroi de l'asile ainsi que des projets bilatéraux dans le

domaine de la défense. Sur la zone euro, l'Allemande et le Français ont indiqué que leurs deux pays allaient travailler dans les prochaines semaines sur une « *feuille de route* » visant à approfondir l'Union économique et monétaire (UEM), sans fermer la porte à un changement de traité pour consolider la zone euro. Autre signe de l'importance de l'Europe dans la présidence de M. Macron, la composition de son gouvernement confie un ministère régalien, le Ministère de la Défense, à l'eurodéputée Sylvie Goulard et le Secrétariat aux affaires Européennes revient à l'eurodéputée Marielle de Sarnez, tandis que le Ministère des affaires étrangères est rebaptisé Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

#### AGENDA DE LA SEMAINE DU 22 AU 26 MAI 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
<b>Lundi</b> 22/05				
<b>Mardi</b> 23/05	Délégation de parlementaires, présidée par Younous Omarjee, en déplacement aux Açores sur la mise en œuvre des fonds européens			
<b>Mercredi</b> 24/05	Délégation Açores			
<b>Jeudi</b> 25/05	Délégation Açores			
<b>Vendredi</b> 26/05				